

Aidants familiaux ou naturels : les fondamentaux

RELATION, RECHERCHE & ETP

Ref : RECRS08B



Compétences visées

Accompagner les aidants dans leurs besoins et leurs attentes.

Situer le contexte sociétal et politique des aidants familiaux ou naturels

- Le contexte sociétal :
 - l'espérance de vie, la maladie chronique, le handicap, les accidents,
 - les acteurs de la solidarité,
 - l'évolution des modèles de santé et d'accompagnement.
- Le contexte politique :
 - la loi du 4 mars 2002 sur les droits du patient,
 - la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées,
 - la loi du 28 décembre 2015 sur le droit au répit des aidants,
 - le décret du 19 novembre 2016 issu de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et la loi relative au travail traitant du congé de l'aidant,
 - le statut juridique des aidants naturels ou familiaux,
 - les conclusions de la mission flash de janvier 2018,
 - le congé du proche aidant, novembre 2020,
 - la rémunération d'un aidant : allocations journalières, décembre 2021.
- L'aidant et/ou le statut de la personne de confiance.

Définir et comprendre les contours de la notion « d'aidants »

- La définition juridique de l'aidant.
- Les conceptions sociale, philosophique : soutenir, donner, accompagner...
- Le glissement de la beauté du don au risque de la souffrance morale.
- La posture de l'aidant : différenciation entre la fonction familiale, le partenariat, l'aidant, le pair-aidant.
- Les publics concernés : personnes âgées, personnes handicapées, invalides temporaires, personnes atteintes d'une maladie chronique.
- Le projet de devenir aidant :
 - la culpabilité ressentie,
 - la finalité : réparation, sacrifice, ressource, don,
 - la liberté de choix,
 - la notion du temps : équilibre entre vie familiale et professionnelle,
 - le changement du rapport aux autres membres de l'entourage.
- La confidentialité des informations partagées.

Soutenir et accompagner les aidants

- La relation entre l'aidant et le professionnel.
- Les besoins, attentes et limites de l'aidant.
- La gestion de « l'aidance » : comment faire ?
- La méta-position des professionnels face aux activités de l'aidant.
- Le repérage du vécu de cette position d'aidant et la place des autres membres de la famille.
- L'accompagnement, le soutien, le suivi : comment aider l'aidant.
- La prévention de l'épuisement :
 - le repérage de l'isolement et de l'épuisement de l'aidant et la conduite à tenir,
 - le repérage des troubles et symptômes des aidants et la prise en charge.
- L'incompréhension de l'entourage.
- Les techniques non-médicamenteuses : comment prendre soin d'eux ?
- Les options à identifier quand ils atteignent le seuil de tolérance.
- Les liens avec les dispositifs d'éducation thérapeutique.
- Le lien avec les structures médicosociales et sociales.
- Les différents services concernés par la problématique de l'aidant :
 - l'aidant dans un contexte libéral, dans les Maisons de santé,
 - l'aidant dans les structures de soins : enfants, adultes,
 - l'aidant dans les structures médicosociales.
- Le réseau des aidants : associations, vie sociale...

Méthodes

- Apports cognitifs.
- Travail sur les représentations.
- Analyse de l'existant.
- Analyses de situations.
- Mises en situation.
- Cas pratiques permettant d'échanger sur les situations cliniques (enfants, personnes âgées, maladie chronique, MND).

Personnes concernées

Tout professionnel du sanitaire (hospitaliers et libéraux), du médicosocial et social.

Valeur ajoutée

Cette formation qui aborde l'ensemble des situations d'aide, concerne autant les publics hospitaliers et libéraux que les publics médicosociaux et sociaux. Elle offre une place importante aux retours d'expérience pour mieux situer la place et le rôle de l'aidant. La formation en Intra pourra se centrer autour de situation d'aide concrète unique (enfants, personnes âgées, maladie chronique, MND) en fonction de la demande.

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Mise à jour le : **14/02/2024**